



FORMATION EN PRÉSENTIEL

MAINTENIR ET ACTUALISER SES COMPÉTENCES DE FORMATEUR PRAP 2S

Dernière mise à jour le 12/02/2024.

OBJECTIF

Acquérir les compétences nécessaires, permettant de dispenser des formations Acteur PRAP 2S ALM dans les structures Sanitaires et Médico-sociales
Valider le renouvellement de la certification formateur PRAP 2S et formateur PRAP IBC par équivalence

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Etre capable d'observer et d'analyser des situations de travail dangereuses
- Exploiter la démarche d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi
- Etre capable d'organiser, animer et évaluer une formation action des salariés à la prévention des risques professionnels
- Etre capable de concevoir un projet formation PRAP

PUBLIC CONCERNÉ

FORMATEUR 2S à jour de certification.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

30 jours

MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Exposés interactifs Mises en situations pédagogiques Apports de connaissances théoriques Exercices pratiques adaptés en sous groupes Veille juridique, technique, pédagogique

Tarif

750 € NET
par participant

Réf.

MAC-FOPRAP2S

Contact

0950412583
contact@fipsformation.fr
www.fipsformation.fr

PRÉ-REQUIS

- Detenir le certificat de formateur PRAP 2S

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Accessibilité PSH nous contacter pour un aménagement.

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Matériel conforme au document de référence INRS



Niveau

**Autres formations
professionnelles continues**



Modalité

Présentiel



Effectif par session

6 mini > 10 maxi



Durée

28 heures / 4 jour(s)



PROGRAMME

MAÎTRISER LES SPÉCIFICITÉS DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

Spécificité et sinistralité.

Le travail en établissement.

Les caractéristiques et rôles des différents métiers du soin.

Les risques d'atteinte à la santé : facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux, environnement physique.

ORGANISER ET DISPENSER UNE FORMATION PRAP POUR DES SOIGNANTS ET DES AIDANTS

Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

Les liens entre mobilisations périlleuses, accidents et douleurs physiques.

Les outils de recherche de pistes d'amélioration des situations de travail.

Maîtriser les processus d'apprentissage chez l'adulte.

Construire un déroulé pédagogique adapté et performant.

Optimiser la transmission par une pédagogie performante.

ADAPTER LA MOBILITÉ DE LA PERSONNE AIDÉE EN PRENANT SOIN DE L'AUTRE ET DE SOI

Les déplacements naturels et les déplacements spontanés.

Le schéma décisionnel.

La notion de portage délétère, de guidance verbale.

Appropriation des aides techniques.

LES PLUS

Formation permettant de compléter son parcours de formateur au secteur sanitaire et médico-social.

**INTERVENANT(S)****ÉVALUATION****ATTRIBUTION FINALE**

FORMATEUR DE FORMATEUR PRAP 2S
CERTIFIÉ PAR L'INRS

Analyse d'une situation de travail avec un bénéficiaire, en établissement ou à domicile, à l'aide de la méthode adaptée. Le candidat devra effectuer et rédiger cette analyse durant l'intersession. Il devra faire apparaître obligatoirement : la description de la situation de travail, l'analyse de la situation de travail au regard des risques liés à l'activité physique, les dangers, les risques caractérisés en lien avec les déterminants de la situation de travail et les dommages potentiels, la synthèse des besoins, les pistes d'amélioration hiérarchisées et leurs critères de résultat. Il présentera la synthèse de cette analyse, au retour de l'intersession. Il disposera pour cela de 20 minutes maximum, puis 5 minutes seront consacrées aux échanges avec l'auditoire.,

Conception et mise en oeuvre d'une épreuve certificative de l'acteur sur un accompagnement de la mobilité. Le candidat disposera d'1 heure 30 pour rédiger individuellement un scénario de déplacement tiré au sort. Il devra le mettre en oeuvre avec l'aide d'au moins deux autres participants (l'un jouant le rôle de l'accompagnant et l'autre celui du bénéficiaire), procéder à l'évaluation de l'acteur et lui restituer le résultat. Il remettra son scénario écrit au formateur de formateurs en amont de son passage ainsi que la grille certificative de l'acteur une fois remplie. Il disposera de 20 minutes pour préparer la situation d'accompagnement, évaluer l'acteur et justifier son évaluation. 10 minutes seront ensuite consacrées aux échanges avec l'auditoire., Mise en oeuvre et argumentation d'un accompagnement de la mobilité. Le candidat tirera au sort un cas pratique visant à accompagner la mobilité d'une personne. Il devra mettre en oeuvre une réponse adaptée, avec ou sans aide technique, sécurisante pour l'accompagnant et la personne aidée, selon la démarche ALM. Dans un second temps, il présentera et argumentera son accompagnement, en s'appuyant sur le schéma décisionnel. Il disposera de 20 minutes de mise en situation et d'argumentation, puis 5 minutes seront consacrées aux échanges avec l'auditoire.

Certificat de formateur PRAP 2S

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 36 mois, l'apprenant doit suivre une session de Maintenir et actualiser ses compétences de formateur PRAP 2S

FIPS - N° SIRET 80976799900026 - RCS EVRY - Code APE 85.59A - 75 rue romain rolland 91550 PARAY VIEILLE POSTE FRANCE - Tél. : 0950412583 - contact@fipsformation.fr - www.fipsformation.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11910679091 auprès du/de la DIRECCTE IDF.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.